



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-28

Objet : panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes / mise en place d'une stratégie

Monsieur le Président expose :

- Qu'il souhaite attirer l'attention et la vigilance sur la multiplication des panneaux publicitaires et préenseignes illégaux, notamment hors agglomération.
- Que les réglementations sont précises et qu'il est nécessaire de ne pas laisser faire et de permettre rapidement d'engager un travail efficace donnant aux maires, dont c'est la responsabilité, la possibilité d'une action sur le long terme.
- Que les principaux éléments de la réglementation sont :
 - hors agglomération : les panneaux publicitaires sont interdits, partout en France. Seules des activités dérogatoires peuvent implanter des pré-enseignes (par exemple, les hôtels et restaurants ou encore les activités liées à la vente de produits du terroir)
 - en agglomération : les panneaux publicitaires sont interdits dans les villages compris dans un Parc naturel régional
- Que la stratégie proposée au Comité syndical comprend 2 phases :

PHASE 1 : Application de la réglementation existante

1. Information des Maires
2. Inventaire des panneaux en irrégularité avec la loi sur les axes les plus fréquentés du Parc (en agglomération et hors agglomération)
3. Réunion d'information des élus sur l'avancée de la démarche
4. Suppression ou mise en conformité des panneaux identifiés

PHASE 2 : Elaboration d'une charte signalétique

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'engager un travail sur la mise en place d'une stratégie concernant les panneaux publicitaires, enseignes et pré-enseignes, tel qu'exposé ci-dessus ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

CONVENTION

Gestion et animation de la malle pédagogique des Alpilles dans le cadre du « Programme d'éducation à l'environnement des scolaires des Alpilles »

Année 2008

ENTRE :

L'Association Chemin faisant

D'une part,

représentée par Madame Béatrice CHARAVEL, sa présidente

Et

Le Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles

représenté par Monsieur Gérard JOUVE, son président

D'autre part,

PREAMBULE

Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, grâce au soutien financier du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil général des Bouches-du-Rhône, a souhaité mettre en place un module de sensibilisation à l'environnement, autour de « La malle pédagogique des Alpilles » créée spécifiquement à cet effet, pour permettre aux scolaires de l'ensemble des communes du Parc de mieux connaître et respecter leur environnement et leur territoire.

Les objectifs de ce programme se situent à plusieurs niveaux :

- faire connaître, découvrir, aimer et respecter l'environnement naturel et le territoire des Alpilles,
- faire acquérir de nouvelles attitudes, du geste le plus simple à une prise de conscience responsable des équilibres à préserver,
- aider au développement de l'enfant dans sa dimension de citoyen en lui faisant comprendre, observer et appréhender le milieu où il vit.

Il se décompose de la façon suivante :

- une animation d'une demi-journée, en classe, autour de la « **Malle pédagogique des Alpilles** », conçue à cet effet,
- une animation d'une demi-journée sur le terrain

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

1.1 Fonctionnement de la malle

L'animation de la malle pédagogique en classe, couplée à une animation terrain, constitue un des volets du « Programme d'éducation à l'environnement des scolaires du Parc naturel régional des Alpilles ».

Ce volet est destiné aux classes des écoles primaires et des collèges des communes membres du Parc naturel régional des Alpilles

L'animation de la malle en classe s'effectuera en collaboration étroite avec l'enseignant, pendant une demi-journée. La malle, réalisée en 2 exemplaires, sera déposée dans la classe pour une durée maximale de 15 jours, afin que l'enseignant puisse exploiter et approfondir les jeux et pistes qu'elle ouvre.

Ainsi, dans chaque école, une ou plusieurs classes pourront bénéficier de ces deux animations, totalement complémentaires, mais qui pourront se dérouler suivant l'ordre souhaité par l'enseignant.

La mission comporte deux volets : l'animation de la malle en tant que telle (ainsi que la préparation), et la gestion qui en découle.

1.2 Animation de la malle en classe

1.2.1 Information dès la rentrée des classes

L'association Chemin faisant est chargée :

- D'informer les Directeurs d'établissement, dès la rentrée de septembre, de ce programme et de ses modalités, par courrier officiel. (Ce courrier, à l'entête du Syndicat mixte de gestion du PNRA, devra être validé par celui-ci avant envoi).
- D'en tenir informer les Inspecteurs d'Académie pour les écoles de leur secteur.
- D'assurer le suivi par téléphone et par fax afin de pouvoir rapidement entrer en contact avec les enseignants intéressés et établir le calendrier des animations sur l'année scolaire, pour chaque établissement.
- D'assurer l'information sur ce programme aux médiathèques municipales des Alpilles (Orgon et Saint-Martin-de-Crau).
- De valoriser l'action du Parc naturel régional des Alpilles au travers de cet outil dont il est le maître d'ouvrage et le propriétaire.

1.2.2 Préparation

Afin que l'efficacité de cette animation soit optimale, il est nécessaire qu'elle puisse être préparée lors d'une rencontre préalable entre l'animateur et l'enseignant.

Cette préparation s'appuiera notamment sur le livret d'accompagnement de la malle, destiné aux enseignants, et permettra, outre l'organisation du déroulement de l'animation, l'implication de l'enseignant et la mise en place d'une collaboration étroite enseignant - animateur.

La préparation, d'une durée d'une demi-journée environ, pourra être menée de façon souple, au vu des disponibilités et des contraintes de chaque enseignant.

1.2.3 Animation

L'animation de la malle en classe s'effectuera sur une demi-journée, pour une seule classe. Elle se fera en collaboration étroite avec l'enseignant, suivant une trame définie lors de la préparation.

1.3 Gestion et suivi de la malle

Outre l'animation en classe, **l'association Chemin faisant** est chargée :

- **Du transport de la malle** dans les écoles et les collèges. A ce titre, il est responsable de la malle dès sa sortie de classe.

- **De la vérification**, après utilisation de la malle par une classe, de tous les éléments. (Exemple : recompter les fiches de jeu, vérifier le contenu des boîtes...et remplacer éventuellement herbes et éléments périssables, recoller ce qui est décollé...Pour les détériorations plus importantes, l'association en informera le PNRA)
Un « ordre de dépôt » sera signé par l'enseignant pour la durée de « stationnement » de la malle dans la classe, après l'animation.
- **De la tenue du calendrier**. Les enseignants prendront contact avec l'association pour convenir des dates d'animation et de préparation. La tenue de ce calendrier sera effectuée sur l'ensemble de l'année scolaire, afin que la malle puisse être conservée plusieurs jours (au moins une quinzaine de jours si possible) en classe, après l'animation, pour permettre à l'enseignant ait de poursuivre, de façon plus approfondie et en fonction de son programme, les pistes ouvertes lors de la demi-journée d'animation en classe.
- **Du suivi et relais auprès du syndicat mixte** : l'association s'engage à communiquer tous les mois un tableau de bord à jour indiquant les dates réservées pour les animations terrain ou en classe, les écoles concernées par commune, ainsi que les classes avec le nom de l'enseignant.

Durée de la convention

La convention de gestion et d'animation de la malle pédagogique est fixée à l'année 2008

Montant de la prestation

- Information et prise de contact avec les enseignants : **Forfait annuel fixé à 500 €**
- Préparation à l'animation avec l'enseignant : **½ journée à 118 €**
- Animation en classe : **½ journée à 118 €**
- Animation terrain : **½ journée à 118 €**

Ces tarifs sont non révisables. Le prix est réputé établi à la date de signature de la convention. Il couvre l'ensemble des frais et charges de toute nature occasionnés par la mission et notamment les frais de déplacement ainsi que tous les frais généraux et fiscaux.

Formalités administratives particulières

La demande formelle d'animation, faisant office de « bon de commande » pour l'association elle se fera de la manière suivante :

- L'association chemin faisant établira une convention en deux exemplaires à destination des responsables des établissements scolaires, fixant les dates d'intervention dans l'école ou le collège
- le responsable d'établissement signera cette convention et la fera signer à M. le Maire de la commune concerné ou son représentant, pour accord,
- l'un des exemplaires sera renvoyé par le chef d'établissement à l'association, qui en fera parvenir une copie au Syndicat mixte. Ce document engage les trois parties.

Modalités de règlement

Le paiement de la prestation sera effectué par le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles à l'association chemin faisant par mandat administratif sur le compte de l'association après service fait, de manière mensuelle ou trimestrielle et sur présentation d'un compte-rendu d'activités détaillé, mensuel ou trimestriel et des pièces justificatives nécessaires.

Résiliation

La mission pourra être résiliée par décision motivée, et en cas de manquement au cahier des charges, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception et dans un délai de 15 jours à réception dudit courrier.

De la motivation de la résiliation dépendra le montant du solde à verser.

Fait en double exemplaire
à Saint Etienne du Grès le

Le Président du Syndicat de gestion
du Parc naturel régional des Alpilles

Gérard JOUVE

La Présidente
de l'Association Chemin faisant

Béatrice CHARAVEL



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-29

Objet : Malle pédagogique – animation et gestion 2008

Monsieur le Président expose :

- Que dans le cadre des opérations de préfiguration du Parc naturel régional des Alpilles, le syndicat mixte en charge du projet de Parc a permis, grâce au soutien du Conseil régional, l'élaboration et la création d'une malle pédagogique sur le territoire des Alpilles et ses diverses composantes notamment environnementales.
- Que l'animation en classe de cette malle fait l'objet d'un travail spécifique avec les professeurs dans le cadre d'une mission co-élaborée avec l'association Chemin faisant. Cet outil pédagogique, également accompagné d'animation de terrain, connaît un vif succès auprès des enseignants et des enfants. Il est également utilisé lors de manifestations (à titre d'exemple, en 2007, les animations autour de la malle ont été réalisées sur le site des Plaines à Saint Rémy de Provence dans le cadre de la Fête de la nature, ou encore sur le stand du Parc lors de Terroir des Alpilles).
- Qu'une consultation pour la gestion et l'animation de la malle pédagogique pour l'année 2007 a été lancée en décembre 2006 ; la convention passée avec l'association Chemin faisant étant arrivée à échéance le 31 décembre 2006.
- Que seule l'association Chemin faisant a répondu à cette consultation.
- Que les demandes étant déjà extrêmement nombreuses pour l'année scolaire 2007/2008, le Comité syndical est saisi d'une demande de renouvellement pour l'année 2008 de la convention signée en 2007 (projet ci-annexé) afin de permettre la poursuite du volet "animation et gestion de la malle pédagogique" en attendant l'élaboration d'un véritable programme d'éducation à l'environnement.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De prendre acte du fait que seule l'association Chemin faisant a répondu à la consultation,**
- **De renouveler pour l'année 2008 la convention signée en 2007 avec Chemin faisant, telle que le projet présenté, afin de permettre la poursuite du volet "animation et gestion de la malle pédagogique" ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-30

Objet : Opération pilote de débroussaillage (TAZIEFF) – programme 2007 - sur le territoire des communes du Paradou, d'Aureille et de Maussane les Alpilles, entrant dans le cadre du PIDAF Alpilles

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

Monsieur le Président expose :

- Que, comme chaque année, il est nécessaire de délibérer sur les conventions TAZIEFF qui ont été retenues par les financeurs (Conseil général des Bouches du Rhône).
- Que suite par délibération de la commission permanente du 20 avril 2007, le Conseil général des Bouches du Rhône a approuvé le programme FORSAP 2007 de l'unité de Saint Rémy de Provence.
- Que le Conseil Général des Bouches du Rhône a fait parvenir au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles les conventions devant être passées entre les deux parties, concernant l'exécution par les Forestiers Sapeurs du Département, courant 2008, des opérations pilotes de débroussaillage « TAZIEFF », entrant dans le cadre du PIDAF, sur le territoire des communes du Paradou, d'Aureille et de Maussane les Alpilles,
- Que ces trois conventions (ci-annexées) doivent être délibérées en Comité syndical pour permettre leur réalisation,
- Que le montant de ces opérations se décline comme suit :
 - Aureille, lieu-dit Vallon de l'Amandier : 3 ha, pour un montant de 1008,00 € TTC
 - Maussane, lieu-dit Le Castellas : 3 ha, pour un montant de 1008,00 € TTC
 - Le Paradou, lieu-dit Le chemin des Arcades : 5.5 ha, pour un montant de 1848,00 € TTCparties intégrantes du PIDAF programme 2007, délibéré par le syndicat mixte
- Que le montant de ces opérations sera versé auprès du Conseil général des Bouches du Rhône par le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles via l'émission d'un titre de recette, ceci en application de la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 20 avril 2007,
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Vu les conventions ci-annexées,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De réaliser les opérations pilotes de débroussaillage « TAZIEFF », réalisées par les Forestiers Sapeurs du Département courant 2008, dans le cadre du PIDAF Alpilles**
- **De financer ces opérations, dont les montants ont été inscrits au BP 2007, sur le principe des péréquations financières s'agissant d'opérations DFCL, à savoir :**
 - **commune de Maussane les Alpilles, lieu-dit Le Castellas, pour un montant de mille huit euros (1.008,00 €) TTC,**
 - **commune d'Aureille, lieu-dit Le Vallon de l'Amandier, pour un montant de mille huit euros (1.008,00 €) TTC,**
 - **commune du Paradou, lieu-dit Le Chemin des Arcades, pour un montant de mille huit cent quarante huit euros (1.848,00 €)TTC**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mourières, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbonne - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-31

Objet : RTI 2003 – annulation délibération 2006-72 du 9 novembre 2006

Monsieur le Président expose :

- Que le syndicat mixte est maître d'ouvrage pour la Restauration des Terrains Incendiés,
- Que concernant la réalisation d'aménagements sylvopastoraux inclus dans les programmes validés pour restaurer les sites incendiés en 2003, la délibération 2006-72 prise en Comité syndical le 9 novembre 2006 dotait l'Agence publique du massif des Alpilles d'une assistance pour la réalisation du programme sylvopastoral RTI 2003 en contractualisant avec le CERPAM, afin de mettre en place une mission d'assistance pour un montant de dix mille six cent quarante euros (10.640 €) HT, financé intégralement par le programme RTI 2003- phase 3.
- Que les éléments afférents au Code des Marchés publics nécessitent aujourd'hui de délibérer à nouveau en annulation de la délibération 2006-72 du 9 novembre 2006.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **D'annuler la délibération 2006-72 du 9 novembre 2006 ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-32

Objet : RTI03 – Programme d'aménagements sylvopastoraux - Lancement de la procédure marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président expose :

- Que le programme global RTI 2003 phase 3, dont le Parc Naturel Régional des Alpilles est maître d'ouvrage, prévoit la réalisation de travaux d'aménagements sylvopastoraux sur les communes d'Aureille, au niveau du lieu-dit : « Balme du Larron » ; de St Martin de Crau, au niveau du lieu-dit : « Brahis » ; d'Eyguières au niveau des lieux-dits : « Barres Rouges » et « Romanière ».
- Que ces aménagements (pose de clôtures et aménagement de point d'abreuvement notamment) doivent in fine permettre la mise en place de troupeaux d'ovins sur des secteurs bien déterminés du massif des Alpilles.
- Que les travaux définis dans le programme sylvopastoral ont été estimés à 117 040 euros HT, dont 10 640 euros HT de maîtrise d'œuvre.
- Que la compétence pour la programmation de travaux sylvopastoraux a été déléguée par les communes adhérentes, sur l'ensemble de leur territoire, au syndicat intercommunal d'études et de réalisation (SIERPASA) en vue de l'aménagement sylvopastoral du massif des Alpilles, lors de sa création.
- Que le programme de Réhabilitation des Terrains incendiés décidé par le syndicat mixte contient un volet sylvopastoral qui ne peut être dissocié du reste du programme.
- Que ce volet sylvopastoral se trouve pour partie sur le territoire de communes adhérentes au SIERPASA.
- Que par délibération n°2006-71 du 9 novembre 2006, le Comité syndical de l'Agence publique du massif des Alpilles a permis de signer une convention avec le SIERPASA, confirmant que le syndicat mixte Agence publique du massif des Alpilles, aujourd'hui Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, réalise ces opérations d'aménagements sylvopastoraux prévus dans le cadre de la Réhabilitation des Terrains Incendiés en 2003, sur le territoire des communes d'Eyguières et Aureille : communes adhérentes du SIERPASA.
- Que par délibération CS-2007-31 le Comité syndical a décidé l'annulation de la délibération n°2006-72 du Comité syndical du 9 novembre 2006, qui dotait l'Agence publique du massif des Alpilles d'une assistance pour la réalisation du programme sylvopastoral RTI 2003 en contractualisant avec le CERPAM, afin de respecter les prescriptions liées aux marchés publics,
- Qu'afin de réaliser ces travaux, il est donc nécessaire de lancer une procédure de consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre dont le montant est estimé à 10 640,00 € HT.
- Qu'en raison du montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre inférieur à 210.000 euros, seuil de la procédure de droit commun pour ce type de marché de services, le marché sera passé selon une procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.
- Que le mode d'attribution du marché adapté n'étant soumis à aucune des procédures formalisées définies par le Code des Marchés Publics, il appartient au Comité Syndical de se prononcer sur le processus d'examen des candidatures et des offres.
- Qu'il est proposé d'utiliser la commission spécifique créée pour les travaux PIDAF en Comité syndical du 3 mars 2005 par délibération 2005-22, et ne pas créer de nouvelle commission.

Rappel de la composition de la commission :

- le Président de l'Agence publique, aujourd'hui Parc naturel régional des Alpilles, ou le 1^{er} Vice-Président, en tant que personne responsable du marché
- les élus en charge des dossiers de Défense de la Forêt Contre l'Incendie

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

- 1 représentant du Conseil général,
 - 1 représentant du Conseil régional
 - 1 représentant de la DDAF
 - 1 technicien du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux du programme d'aménagements sylvopastoraux RTI03, dont le montant est estimé à 10 640,00 € (dix mille six cent quarante euros) HT ;**
- **Que les examens des candidatures et des offres seront faits par la commission spécifique créée le 3 mars 2005, par délibération 2005-22, pour les consultations de maîtrise d'œuvre des travaux de DFCl dans le cadre d'une procédure adaptée.**
- **D'utiliser la commission spécifique créée par délibération n°2005-22 du 3 mars 2005, pour attribuer le marché de maitrise d'œuvre des travaux du programme d'aménagements sylvopastoraux RTI03;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président, ou madame la 1^{ère} Vice-Présidente, de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-33

Objet : Sensibilisation et éducation à l'environnement / réalisation du guide « Découvertes Nature dans les Alpilles » programme 2008 / lancement de l'opération / plan de financement

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération N°99/22 du Comité syndical du 17 novembre 1999, et également en créant le poste de technicien supérieur en gestion et mise en valeur des espaces naturels méditerranéens par délibération N°98/22 du Comité syndical du 5 octobre 98 et l'avenant N°1/99, l'Agence Publique, aujourd'hui syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles, a souhaité mettre en place une politique d'accueil et de sensibilisation du public.
- Qu'à cet effet, le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles a en charge notamment la création et la coordination de visites nature du massif des Alpilles afin de permettre une meilleure connaissance du site sensible pour les habitants et les visiteurs.
- Que depuis 2000, ce travail a permis l'élaboration puis l'édition en juin 2000, en janvier 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006 ainsi qu'en janvier 2007 d'un livret intitulé « Découvertes nature dans les Alpilles ».
- Qu'il est proposé de reconduire la démarche.
- Qu'il a été envisagé depuis 2003 une participation de la part des prestataires inscrits sur le livret « Découvertes nature dans les Alpilles » : une distinction est faite entre les prestataires dont la visite leur permet un retour financier, leur participation s'élèverait donc à 10 € pour l'année, et les prestataires effectuant des visites à titre gratuit. A ces derniers, aucune participation financière ne serait demandée.
- Que ce livret peut être imprimé à 20.000 exemplaires et distribué dans les communes avoisinantes et dans les hôtels des Alpilles.
- Qu'afin de renouveler cette opération en 2008 (sortie prévue janvier 2008), il est nécessaire de solliciter le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Général des Bouches du Rhône et la Direction Régionale de l'Environnement, pour le financement de cette opération dont le coût total s'élève à 15 000 € TTC :
 - Maquette, réalisation : 5.500 € TTC
 - Impression : 5.700 € TTC
 - Distribution : 800 € TTC
 - Animation, recensement, conception : 3.000 € TTC
- Que le plan de financement de l'opération serait le suivant :
 - Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur : 40% soit : 6.000 € TTC
 - Conseil général des Bouches du Rhône : 20 % soit : 3.000 € TTC
 - Direction Régionale de l'Environnement : 20 % soit : 3.000 € TTC
 - syndicat mixte de gestion du PNR des Alpilles : 20 % soit : 3.000 € TTC
- Que sur cette base, le Conseil Régional Provence Alpes Côte-d'Azur serait sollicité à hauteur de 40%, le Conseil Général des Bouches du Rhône serait sollicité à hauteur de 20%, la DIREN serait sollicitée à hauteur de 20 % et la part d'autofinancement de l'Agence publique serait de 20% compte tenu de la participation des prestataires inscrits au guide 2008.
- Que le coût total de l'opération est plafonné à 15.000 € TTC.
- Que les principes du format, des thématiques et du contenu ne changeront pas pour l'édition 2008, comme décidé par le Comité syndical l'an dernier.
- Que pour des raisons de délais, d'efficacité et de mise en œuvre, pour l'édition 2008 le lancement de l'appel aux partenaires devra être fait dès le mois de septembre. Dans ce cadre, et tout en devant respecter les délais réduits de mise en œuvre de l'opération, il sera proposé au Comité syndical de décider s'il souhaite inscrire dans la feuille de route de la commission Connaissance et Vie du Territoire une information-sollicitation de la commission pour l'appel aux partenaires. Cette inscription permettrait non seulement de faire connaître le principe du Découverte nature dans les Alpilles, mais également de bénéficier du relais des membres de la commission pour diffuser l'information et élargir le nombre de partenaires pouvant s'inscrire dans cette opération.

Ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer :

Le Comité syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après examen détaillé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Décide :

1. De reconduire la démarche pour l'édition 2008 sur la base des principes du format, des thématiques et du contenu élaborés pour l'édition 2007, comme décidé par le Comité syndical l'an dernier ;
2. Que pour des raisons de délais, d'efficacité et de mise en œuvre, pour l'édition 2008 le lancement de l'appel aux partenaires devra être fait dès le mois de septembre. Dans ce cadre, et tout en devant respecter les délais réduits de mise en œuvre de l'opération, sera inscrit dans la feuille de route de la commission Connaissance et Vie du Territoire une information-sollicitation de la commission pour l'appel aux partenaires. Cette inscription devra permettre non seulement de faire connaître le principe du Découverte nature dans les Alpilles, mais également de bénéficier du relais des membres de la commission pour diffuser l'information et élargir le nombre de partenaires pouvant s'inscrire dans cette opération ;
3. Que le montant de la participation financière des prestataires pour la réalisation du guide 2008 reste pour l'année 2008 à dix euros (10 €), pour les partenaires effectuant des visites payantes ou ayant des retombées commerciales ;
4. Qu'afin d'en maintenir une grande distribution, ce livret sera imprimé à 20.000 exemplaires, et distribué dans les communes avoisinantes et dans les hôtels des Alpilles ;
5. De réaliser l'opération « Découvertes nature dans les Alpilles » programme 2008 en conformité avec le plan de financement suivant énoncé dans l'exposé:
 - Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur : 40%, soit : 6.000 € TTC
 - Conseil général des Bouches du Rhône : 20%, soit : 3.000 € TTC
 - Direction Régionale de l'Environnement : 20%, soit : 3.000 € TTC
 - Agence publique du massif des Alpilles : 20%, soit : 3.000 € TTC
6. Que le montant de l'opération pourra être de 15.000 (quinze mille) euros TTC maximum sous réserve de l'obtention de 6.000 (six mille) euros de subvention du Conseil Régional, de 3.000 (trois mille) euros de subvention du Conseil Général et de 3.000 (trois mille) euros de subvention de la DIREN ;
7. Que, si les subventions accordées ne sont pas à la hauteur de ce qui est attendu, le syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional des Alpilles ne sera pas en mesure d'augmenter sa participation financière, et le projet ne pourra pas avoir de suites;
8. De donner pouvoir au Président de signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre et au bon déroulement de l'opération.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mourès, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-34

Objet : Appel à projet LEADER : montage d'une candidature commune des Parcs de Camargue, des Alpilles et du Pays d'Arles

Monsieur le Président expose :

- Que début septembre a été lancé l'appel à candidature pour répondre au projet Européen Leader.
- Que Leader signifie "liaison entre actions de développement de l'économie rurale".
- Qu'il s'agit d'une méthode de mise en œuvre des mesures de développement rural finançables dans le cadre du deuxième pilier de la politique agricole commune au travers du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), pour la période 2007-2013.
- Que Leader, qui était pendant trois générations un Programme d'Initiative Communautaire, est désormais intégré à part entière dans les politiques communautaires de développement rural et plus précisément à l'axe 4 du FEADER.
- Qu'il a pour objectif de soutenir des projets ayant un caractère pilote et innovant à destination des zones rurales et permettre de mettre en œuvre les dispositifs identifiés au sein des axes 1, 2 et 3 du PDRH.
- Qu'à cet effet et en accord avec les politiques territoriales régionale (Document Régional de Développement Rural), nationale (Plan Stratégique National et Programme de Développement Rural Hexagonal) et européenne (FEADER), il est envisagé conjointement avec le Parc de Camargue et le Pays d'Arles de s'engager dans un programme Leader axé sur l'agriculture et le développement d'un tourisme durable. Ces axes de réflexions préfigurent du futur thème fédérateur et répondent aux exigences des politiques citées précédemment et auxquelles le dossier de candidature Leader doit impérativement se référer. et aux objectifs de développement des trois structures partenaires qui partagent les problématiques liées à ces thèmes.
- Que la déclinaison opérationnelle de cet axe de travail reste à déterminer et que les acteurs privés et institutionnels des trois territoires pourront être sollicités en fonction des directives du Conseil Régional et de l'Union Européenne liées à l'appel à candidature.
- Que fort de la diversité de nos territoires qui répondent tous à une culture commune, la candidature ainsi engagée serait portée administrativement par le Pays d'Arles (qui serait alors chef de file administratif et financier) et l'animation et l'ingénierie du programme seraient réalisées par les deux Parcs sur l'ensemble du territoire du Pays.
- Que cette mutualisation de compétences répond à une volonté forte de développer et d'aménager nos territoires de manière cohérente tout en réalisant des économies d'échelle. À cet effet, la complémentarité des nos structures portera tant sur l'élaboration du dossier de candidature que sur la mise en œuvre du programme et la co-animation qui en découlera.
- Que l'enveloppe dédiée à ce programme s'élève en moyenne à 1,2 millions d'euros par territoire sélectionné sur la période de programmation 2007-2013.
- Que le programme Leader permet de bénéficier d'un réseau dynamique de territoires de projets au niveau national et international.
- Que le programme Leader est axé sur une démarche de démocratie participative et d'innovation, répondant ainsi aux objectifs du Parc.
- Que d'autre part, les délais de montage du projet pour répondre à l'appel à candidature sont extrêmement courts. Ceci impliquant de fait la mobilisation de moyens humains de la part des trois partenaires qui ont engagé un travail technique préalable nécessité par ce type de projet complexe.

- Que le partenariat et la complémentarité que les deux Parcs du Pays d'Arles se proposent de mettre en œuvre est particulièrement à noter dans cette démarche.
- Que les points forts du programme sont : action de développement rural axée sur l'innovation, la transversalité et l'aspect multisectoriel des projets, la coopération interterritoriale et internationale (notamment méditerranéenne).
- Ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De s'engager dans la démarche Leader, tel que ci-dessus exposée, en partenariat avec le Pays d'Arles et le Parc naturel régional de Camargue.**
- **D'orienter la réflexion Leader sur l'agriculture et le développement d'un tourisme durable afin de définir un thème fédérateur répondant aux problématiques des trois territoires en question.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-35

**Objet : Domiciliation dans les locaux du Syndicat mixte : demande de l'association
« Défense et gestion de la viande d'agneaux de Crau et des Alpilles »**

Monsieur le Président expose :

- Que depuis la création du Parc naturel régional des Alpilles, l'incitation à la mobilisation des partenaires, des acteurs locaux, qu'ils soient associatifs ou socioprofessionnels, est une priorité. Actée dans la charte du Parc et favorisée par une élaboration participative du projet, cette mobilisation a pour conséquence légitime des demandes croissantes de la part de ces partenaires notamment en termes de logistique.
- Que dans ce cadre, il a été saisi par courrier officiel de l' « Organisme de Défense de Gestion de la viande d'agneaux de Crau et des Alpilles – Abattoir du Pays d'Arles », présidé par Olivier Roux, des deux demandes suivantes :
 - héberger l'adresse postale de cet organisme,
 - bénéficier de locaux (salle de réunion) pour organiser les nombreuses réunions prévues en 2007/2008, pour préparer la demande de reconnaissance en AOC.
- Que dans un 1^{er} temps, il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur le 1^{er} point, qui attend une réponse urgente, afin de permettre à cet organisme de bénéficier d'une adresse.
- Qu'il est important, pour le Comité syndical, de replacer cette décision autour de 2 axes :
 - le 1^{er} est que les démarches qualité, type AOC, font partie des objectifs de la charte du Parc, et qu'il est prévu que le Parc soutienne ces démarches favorisant pérennité et reconnaissance du territoire d'origine,
 - le 2^{ème} est que le positionnement, que prendra le Comité syndical vis-à-vis de cette demande, fera sans doute référence pour toute nouvelle demande de domiciliation de tout autre organisme.
- Qu'il est donc nécessaire au Comité syndical de pouvoir établir les critères permettant l'instruction d'une demande de domiciliation
- Qu'en termes de moyen, il est proposé : une boîte aux lettres :
 - Option 1** : achetée et installée par l'organisme sollicitant la domiciliation, dont il est le seul à détenir la clé, et qu'il s'engage à venir vider régulièrement.
 - Option 2** : achetée et installée par le syndicat mixte, mais seul l'organisme demandant la domiciliation est détenteur de la clé, il s'engage à venir la vider régulièrement.
- Qu'il n'est pas possible d'envisager à ce jour une domiciliation directe dans la boîte aux lettres du syndicat mixte de gestion du Parc, du fait du service trop réduit de secrétariat, et du travail que cela impliquerait. Par ailleurs, en termes de confidentialité, il semble préférable de privilégier un accès indépendant à chacun des organismes.
- Que l'adresse de domiciliation serait :

NOM de l'organisme
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles
10-12, avenue Notre Dame du Château
13103 Saint Etienne du Grès
- Que concernant ce 2^{ème} point, il est proposé au Comité syndical d'appréhender cette question dans le cadre plus global de l'ordre du jour suivant, sauf si le Comité syndical considère que du fait du caractère ponctuel d'une part (2007/2008) de l'élaboration du projet, et du fait de l'enjeu spécifique d'autre part (reconnaissance d'une nouvelle AOC sur un territoire particulier alliant démarche qualité et traçabilité), il est nécessaire d'accorder un traitement spécifique à cette demande.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Décide :

- **D'accepter la demande d'hébergement de l'adresse postale de l'association en charge de préparer la demande de reconnaissance en AOC de l'agneau des Alpilles : *Organisme de défense de Gestion de la viande d'Agneaux de Crau et des Alpilles*, compte-tenu de l'importance de l'objectif et du caractère particulier de ce dossier, le montage d'AOC faisant partie intégrante des actions issues des objectifs de la charte,**
- **Que la boîte aux lettres sera à acheter et à installer par l'organisme sollicitant la domiciliation, dont il est le seul à détenir la clé, et qu'il s'engage à venir vider régulièrement,**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-36

Objet : Aide matérielle et utilisation de salle aux associations et socioprofessionnels

Monsieur le Président expose :

- Que directement lié à la précédente délibération, cet ordre du jour fait suite à la demande du RAPNRA d'aide matérielle et d'utilisation de salle.
- Que par courrier en date du 16 juin 2007, le Rassemblement des Associations pour le Parc naturel régional des Alpilles, membre de la Confédération des Amis du Parc, a saisi le syndicat mixte de la demande suivante : *pour préparer les réunions des différentes commissions auxquelles l'association participe, bénéficier d'aide matérielle et d'une salle dans la future Maison du Parc.*
- Que cette demande, à laquelle s'ajoute l'instruction des demandes de domiciliation, doit être appréhendée de manière plus globale afin de pouvoir traiter sur des bases communes et partagées les sollicitations des associations et socioprofessionnels de ce type.
- Que pour être traité, ce sujet nécessite un travail préalable.
- Que dans ce cadre, il propose de saisir la commission Connaissance et Vie du Territoire qui devra proposer la définition de critères de traitement des demandes d'aide matérielle, d'utilisation de salle, de domiciliation ; ceci, après avoir réalisé un travail d'évaluation des besoins, d'estimation des coûts engendré et en créant si nécessaire, et si elle le souhaite, une cellule ad hoc pour réaliser le travail.
- Que si la base de la légitimité de l'association ou de l'organisme socioprofessionnel est et demeure le lien entre son objectif statutaire et la participation à la mise en œuvre d'un ou plusieurs objectifs de la charte, pourront être également définis des critères supplémentaires.
- Que l'un des points fondamentaux, concernant les critères d'encadrement, d'attribution et de domiciliation, est de conserver le souci permanent de ne pénaliser aucune association ou aucun organisme socioprofessionnel quelque soit sa taille, ainsi que le caractère légitime de l'association ou de l'organisme socioprofessionnel qui doit demeurer dans le lien entre son action et son objectif statutaire et la participation à la mise en œuvre d'un ou plusieurs objectifs de la charte.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De saisir la commission Connaissance et Vie du Territoire et d'inscrire sur sa feuille de route la définition de critères de traitement des demandes d'aide matérielle, d'utilisation de salle, de domiciliation, dans les conditions exposées ci-dessus ;**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-37

Objet : commission Tourisme / modification de la composition

Monsieur le Président expose :

- Que la Vice-présidence de la commission Tourisme est actuellement assurée par Félix Pélissier, conformément à la délibération N°2006-8 2 du 16 septembre 2006.
- Qu'à la demande de Félix Pélissier, la proposition soumise au comité syndical consiste à autoriser le principe d'un binôme titulaire et suppléant dans cette fonction, Yves Faverjon (candidat) étant dans ces conditions suppléant de Félix Pélissier, étant entendu que monsieur Pélissier donnera régulièrement la priorité à monsieur Faverjon pour siéger en tant que Vice-président. Ce dernier s'engageant à assurer un relais avant et après chaque réunion auprès de monsieur Pélissier.
- Que cette disposition n'est pas prévue dans le dispositif de composition et de fonctionnement des commissions, mais que le comité syndical est naturellement souverain pour décider d'introduire cette disposition sur un cas d'espèce.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De nommer Yves Faverjon Vice-Président suppléant de Félix Pélissier de la commission Tourisme, tel qu'exposé ci-dessus.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbonne - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-38

Objet : commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie / modification de la composition

Monsieur le Président expose :

- Que lors de la réunion d'installation de la Commission « Aménagement du territoire et qualité de vie » en date du 21 mai 2007, les membres de cette commission, ont repris à leur compte la remarque faite par Jean-Louis Livrozet, représentant de la DDE, indiquant que le Conseil général avait vocation à apporter sa contribution en matière de routes, et qu'il serait donc intéressant qu'un représentant de la Direction des routes siège dans cette Commission.
- Que le Président de la commission avait indiqué que cette remarque serait transmise au Président du syndicat mixte du Parc, qui fixe statutairement l'ordre du jour des réunions du Comité syndical.
- Qu'il a souhaité porter ce point à l'ordre du jour, étant entendu que la Direction des routes du département s'est fortement impliquée pendant toute l'élaboration de la charte du Parc au sein de la commission Aménagement du Territoire.
- Qu'il est à noter que la proposition de composition des commissions s'est déroulée antérieurement à la partition des compétences dans le domaine routier et le transfert, début 2007, au Conseil Général, des compétences détenues jusqu'alors par l'Etat. Or la question des routes au sein du territoire du Parc est importante et est citée à différentes reprises dans la charte, au titre de l'aménagement du territoire, comme du paysage, ou encore au titre de la prévention des nuisances.
- Qu'il serait donc non seulement légitime mais essentiel que la Direction des Routes du département puisse apporter sa contribution aux travaux de cette commission, contribution qui peut prendre 2 formes soumises à la décision du comité syndical :
 - Intégration en tant que membre à part entière de la commission, ce qui aura pour effet de faire passer le nombre de membres de cette commission à 22 et qui suppose que le Conseil général soit volontaire pour y participer, dans les mêmes conditions que tous les autres membres (motivation, implication, engagement de présence et de circulation d'information au sein de l'institution).
 - Association ponctuelle aux travaux de la commission, considérant que chaque commission est parfaitement habilitée à faire appel à des compétences extérieures, dont elles jugeraient la présence nécessaire pour le traitement de tel ou tel sujet.
- Que la Direction des Routes du Conseil général, interrogée à titre informel, a manifesté un vif intérêt à cette proposition, et s'est déclarée prête à déléguer un représentant permanent au sein de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à la majorité des membres présents ou représentés (2 abstentions : madame Levraud et monsieur Sourdon),**

Décide :

- **D'intégrer la Direction des Routes en tant que membre à part entière dans la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie.**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-39

Objet : Actions phares 2007 / adoption

Monsieur le Président expose :

- Qu'il était important pour le Parc de marquer son action dès sa création autour d'enjeux du développement durable déclinés dans la charte.
- Qu'à ce jour, les 2 principales planifications des actions du Parc sont :
 - un plan d'actions phares qui peuvent être réalisées dès 2007 pour que le Parc soit immédiatement identifié par des actions concrètes.
 - un plan d'action triennal, à partir de 2008, pour planifier à plus long terme les autres actions.
- Que le plan des actions phares découle de l'identification d'actions en rapport avec la charte et qui répondent aux critères suivants :
 - leur marquage de l'action du parc dès la 1ère année de son existence
 - leur opérationnalité
 - leur efficacité
- Que ceci implique :
 - la facilité de mise en œuvre des actions proposées (techniquement, financièrement -les budgets doivent être disponibles-, avec le temps nécessaire)
 - de permettre de toucher des problèmes concrets, qui « parlent » aux habitants et aux acteurs locaux
 - de démontrer l'effet de la création du Parc sur son territoire en partenariat avec les forces vives
- Que les équipes du parc ont réalisé un pré-travail pour recenser les actions qui pourraient constituer des actions phares.
- Que ce travail a été proposé aux différentes commissions consultatives permanentes afin, d'une part de porter à connaissance ce travail, et d'autre part de recueillir leurs avis. Il est précisé que parmi ces actions (et afin de répondre aux critères) ont été listées des actions déjà engagées, voire déjà terminées. La question portant alors sur l'affichage que l'on souhaite donner à cette action.
- Que le pré-travail réalisé par les commissions a ainsi une double vocation : d'une part pré instruire les types d'actions afin de communiquer au Comité syndical leurs remarques et réactions, d'autre part porter à connaissance du Comité syndical, qui seul décide, un plan d'actions phares validées par chacune des commissions.
- Que se distinguent 4 types d'opération :
 - 1) les opérations déjà engagées, financées et réalisées
 - 2) les opérations en cours (bénéficiant déjà d'un financement)
 - 3) les opérations futures dont le bouclage financier est assuré
 - 4) les opérations futures nécessitant un arbitrage financier.
- Qu'il propose d'examiner globalement les 3 tableaux qui ne nécessitent pas d'arbitrage financier, en les soumettant à la validation du Comité syndical, puis d'examiner point par point le tableau : « Opérations futures nécessitant un arbitrage financier ».
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- De valider les tableaux présentant :
 - ♦ les opérations déjà engagées, financées et réalisées
 - ♦ les opérations en cours (bénéficiant déjà d'un financement)
 - ♦ les opérations futures dont le bouclage financier est assuré
- De valider point par point les opérations futures nécessitant un arbitrage financier, comme détaillé ci-dessous :

ACTION 1 : Information des habitants et des acteurs locaux sur les ressources en eau : **les élus décident de reporter cette action 1 à l'année 2008 sous réserve d'un pré-travail à réaliser.**

ACTION 2 : Information sur le réaménagement et entretien de certains espaces brûlés : **les élus décident d'entériner cette action 2.**

ACTION 3 ET 3 bis : Relais et déploiement sur le territoire du Parc des actions « Produits phytosanitaires non utilisables » et « Plastiques de serre » menées par la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône : **les actions 3 et 3 bis sont validées.**

ACTION 4 ET 4 bis : Diffusion de la plaquette « Vivre avec l'aigle de Bonelli » et Gestion concertée des risques sur un site de reproduction de l'aigle de Bonelli : **l'action 4 est validée et l'action 4 bis reportée dans l'attente d'un travail complémentaire.**

ACTION 5 : Action de communication autour de la concertation engagée sur l'avenir des Anciens marais des Baux : **l'action 5 est reportée, dans l'attente de restitution des travaux, mais décide que le Parc doit participer à la journée mondiale des zones humides, et d'inscrire au budget 2008 une somme pour participation à cette opération.**

ACTION 6 : Formation aux obligations légales de débroussaillage : **l'action 6 est validée.**

ACTION 7 : Mise en place du conseil aux Communes en matière d'urbanisme : **la réalisation de l'action 7 est reportée en 2008, mais la préparation et le montage du dossier seront engagés en 2007.**

ACTION 8 : Création d'un Conservatoire local « des Alpilles » des cuisines du terroir : **l'action 8 est reportée en 2008.**

ACTION 9 : Action d'information et de communication autour de la mise en place des mesures agro-environnementales 2007 pour le pâturage caprin sur le territoire du Parc : **l'action 9 est validée : conserver l'aspect valorisation des MAE dans le plan d'actions phares, mais uniquement pour les propriétaires qui sont en conformité avec la réglementation sur les plans simples de gestion.**

ACTION 10 : Fête de la création du Parc : **l'action 10 est validée, une fête modeste devant avoir lieu avant fin 2007, une fête de plus grande ampleur étant prévue pour 2008.**

ACTION 11 : Création et diffusion de sacs à l'effigie du Parc : **l'action 11 est reportée, dans l'attente d'un travail supplémentaire.**

ACTION 12 : Animation autour des travaux de la Maison du Parc : **l'action 12 est reportée**

- De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadet – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriès, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbonne - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-40

Objet : Feuilles de route des commissions - validation

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

10-12, avenue Notre Dame du Château – 13103 Saint Etienne du Grès - Tel : 04.90.54.24.10 - Fax : 04.90.54.31.97

Monsieur le Président expose :

- Qu'il convient d'examiner les feuilles de route de chacune des commissions (ci-annexées)
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé du Président,

Vu les feuilles de routes des commissions ci-annexées,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider les feuilles de route des commissions, sachant qu'une modification est apportée à celle de la commission Tourisme, dans laquelle le volet Thema est sorti des dossiers spécifiques puisque faisant partie intégrante du Plan d'actions triennal à élaborer**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve

Feuille de route de la commission permanente : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Cette première feuille de route permettra de couvrir le plan de charge du second semestre 2007 ; elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet. Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

Thématiques traitées par la commission

Cf. document annexé à la présente feuille de route et présenté à la commission lors de sa première réunion d'installation.

Ce document en référence à la charte affiche les correspondances avec les objectifs principaux concernés.

Plan de travail de la commission : de Septembre 2007 au 31 Décembre 2007 (la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

1. Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc : analyse, expertise, propositions de choix pour mise en œuvre
2. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
3. Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007
4. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

Détail du Plan de travail de la commission

Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc

Définition : Le Plan d'action triennal est directement issu de la charte et est constitué de la reprise par objectif, des actions qui y sont citées. Il constitue à ce titre le premier programme d'actions structurantes répondant aux enjeux du territoire tels que décrits dans la charte.

Ce plan d'action ne portant que sur les 3 premières années et afin de permettre sa validation en vue du contrat de projet avant la fin de l'année, il est présenté sous forme d'un premier travail préalable qui a été réalisé sur la base d'un tri établi sur les critères suivants :

- Action découlant des 5 grandes priorités stratégiques de la charte,
- Action dont la réalisation est un préalable à toutes les autres,
- Action permettant de matérialiser l'action du Parc dès sa création (action visible),
- Action correspondant aux grandes priorités politiques des collectivités régionale et départementale,
- Action dont la mise en place peut être rapide.

Etabli lors du dossier de demande de labellisation du projet en Parc naturel régional, il peut être amené à évoluer en fonction du travail des Commissions et des étapes successives de concertation et de participation qui prévalent à la mise en œuvre des actions de la charte.

Les Commissions étant au cœur du choix et de la mise en œuvre des actions du Parc, le Comité Syndical demande à chaque Commission :

- De procéder à l'analyse de ce programme et de chaque action qui le compose dans une perspective de validation par le comité syndical des actions à inscrire au Contrat de projet et à engager dès 2008 une fois les arbitrages financiers réalisés .Ce travail en Commission pourra donner lieu à proposition d'évolution des actions présentées, en fonction par exemple de la prise en compte d'un critère complémentaire de sélection dont la pertinence serait avérée.
- D'être force de propositions sur l'ensemble des actions figurant dans le plan d'action triennal en établissant pour chaque action considérée comme prioritaire une fiche descriptive précisant notamment les objectifs à atteindre et les modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation ...).

Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- *Suivi de la mise en place de la démarche de maîtrise de l'affichage publicitaire sur le territoire du parc*
- *Mise en place d'une charte signalétique du parc : méthodologie et établissement du calendrier prévisionnel de travail pour proposition à faire au comité syndical.*
Uniquement après traitement préalable de la commission AGRICULTURE :
- *Analyse de programme ADAR 2 pour proposition à faire au comité syndical de mise en œuvre d'une politique foncière agricole*
- *Informations/suivi : SCOT du Pays d'Arles, Etudes hydraulique bassin versants*

Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007

Premier travail réalisé par les commissions jusqu'en juillet 2007, le plan d'action phare est la liste des actions à mettre en exergue et à valoriser pour marquer l'existence du parc dès son année de création. Il a fait l'objet d'avis.

Il est réputé définitif à l'issue des choix du présent comité syndical du 10 septembre 2007 sur délibération.

Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

-Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

- Traitement des demandes de manifestations sportives et grands rassemblements de plein air en espace naturel :

Question d'actualité de portée transversale (prévue lors de l'élaboration de la Charte –Cf annexes de la charte et schéma des commissions) , la multiplicité des demandes de manifestations ou grands rassemblements de ce type nécessite un traitement croisé. C'est pour cela que le comité syndical lance un appel à candidature auprès de l'ensemble des membres de toutes les Commissions pour constituer, un groupe de travail technique (de 10 à 20 membres) , qui aura en charge de :

- prise de connaissance de la situation, du traitement actuel de ce type de dossier, des demandes connues de manifestations, analyse et propositions au comité syndical,
- proposition d'un « cahier des charges » méthodologique permettant l'instruction des demandes sur une base homogène.
- Etablissement d'une première liste de dossiers à traiter sur les 2 prochains mois

Le travail de ce groupe pourra se dérouler en présence des organisateurs de manifestations de loisirs ou de sports de plein air en espace naturel afin de rechercher un échange direct au cours de l'instruction du dossier.

Feuille de route de la commission permanente : AGRICULTURE

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Cette première feuille de route permettra de couvrir le plan de charge du second semestre 2007 ; elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet. Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

Thématiques traitées par la commission

Cf document annexé à la présente feuille de route et présenté à la commission lors de sa première réunion d'installation.

Ce document en référence à la charte affiche les correspondances avec les objectifs principaux concernés.

Plan de travail de la commission : de Septembre 2007 au 31 Décembre 2007 (la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

1. Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc : analyse, expertise , propositions de choix pour mise en oeuvre
2. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
3. Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007
4. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

Détail du Plan de travail de la commission

Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc

Définition : Le Plan d'action triennal est directement issu de la charte et est constitué de la reprise par objectif, des actions qui y sont citées. Il constitue à ce titre le premier programme d'actions structurantes répondant aux enjeux du territoire tels que décrits dans la charte.

Ce plan d'action ne portant que sur les 3 premières années et afin de permettre sa validation en vue du contrat de projet avant la fin de l'année, il est présenté sous forme d'un premier travail préalable qui a été réalisé sur la base d'un tri établi sur les critères suivants :

- Action découlant des 5 grandes priorités stratégiques de la charte,
- Action dont la réalisation est un préalable à toutes les autres,
- Action permettant de matérialiser l'action du Parc dès sa création (action visible),
- Action correspondant aux grandes priorités politiques des collectivités régionale et départementale,
- Action dont la mise en place peut être rapide.

Etabli lors du dossier de demande de labellisation du projet en Parc naturel régional, il peut être amené à évoluer en fonction du travail des Commissions et des étapes successives de concertation et de participation qui prévalent à la mise en œuvre des actions de la charte.

Les Commissions étant au cœur du choix et de la mise en œuvre des actions du Parc, le Comité Syndical

demande à chaque Commission :

- De procéder à l'analyse de ce programme et de chaque action qui le compose dans une perspective de validation par le comité syndical des actions à inscrire au Contrat de projet et à engager dès 2008 une fois les arbitrages financiers réalisés .Ce travail en Commission pourra donner lieu à proposition d'évolution des actions présentées, en fonction par exemple de la prise en compte d'un critère complémentaire de sélection dont la pertinence serait avérée.
- D'être force de propositions sur l'ensemble des actions figurant dans le plan d'action triennal en établissant pour chaque action considérée comme prioritaire une fiche descriptive précisant notamment les objectifs à atteindre et les modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation ...).

Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- *Analyse de programme ADAR 2 pour proposition à faire au comité syndical de mise en œuvre d'une politique foncière agricole*
- *Analyse –bilan, et réflexions autour de l'édition 2007 de la manifestation départementale portée par la Chambre d'agriculture 13 « terroir des Alpilles » pour proposition à faire au comité syndical concernant le stand du parc et animations parc pour 2008*
- *Réflexions et proposition autour de la création d'un salon ou foire « Bio Alpilles », pour 2008 ou 2009*
- *Informations: LEADER, les démarches MAE (mesures agro-environnementales), les 10 ans de l'AOC oléicole*

Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007

Premier travail réalisé par les commissions jusqu'en juillet 2007, le plan d'action phare est la liste des actions à mettre en exergue et à valoriser pour marquer l'existence du parc dès son année de création.

Il a fait l'objet d'avis.

Il est réputé définitif à l'issue des choix du présent comité syndical du 10 septembre 2007 sur délibération.

Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

-Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

- Traitement des demandes de manifestations sportives et grands rassemblements de plein air en espace naturel :

Question d'actualité de portée transversale (prévue lors de l'élaboration de la Charte –Cf annexes de la charte et schéma des commissions) , la multiplicité des demandes de manifestations ou grands rassemblements de ce type nécessite un traitement croisé. C'est pour cela que le comité syndical lance un appel à candidature auprès de l'ensemble des membres de toutes les Commissions pour constituer, un groupe de travail technique (de 10 à 20 membres) , qui aura en charge de :

- prise de connaissance de la situation, du traitement actuel de ce type de dossier, des demandes connues de manifestations, analyse et propositions au comité syndical,
- proposition d'un « cahier des charges » méthodologique permettant l'instruction des demandes sur une base homogène.
- Etablissement d'une première liste de dossiers à traiter sur les 2 prochains mois

Le travail de ce groupe pourra se dérouler en présence des organisateurs de manifestations de loisirs ou de sports de plein air en espace naturel afin de rechercher un échange direct au cours de l'instruction du dossier.

Feuille de route de la commission permanente : Connaissance et Vie du Territoire

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Cette première feuille de route permettra de couvrir le plan de charge du second semestre 2007 ; elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet. Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

Thématiques traitées par la commission

Cf document annexé à la présente feuille de route et présenté à la commission lors de sa première réunion d'installation.

Ce document en référence à la charte affiche les correspondances avec les objectifs principaux concernés.

Plan de travail de la commission : de Septembre 2007 au 31 Décembre 2007
(la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

1. Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc : analyse, expertise , propositions de choix pour mise en œuvre
2. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
3. Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007
4. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)
- 5.

Détail du Plan de travail de la commission

Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc

Définition : Le Plan d'action triennal est directement issu de la charte et est constitué de la reprise par objectif, des actions qui y sont citées. Il constitue à ce titre le premier programme d'actions structurantes répondant aux enjeux du territoire tels que décrits dans la charte.

Ce plan d'action ne portant que sur les 3 premières années et afin de permettre sa validation en vue du contrat de projet avant la fin de l'année, il est présenté sous forme d'un premier travail préalable qui a été réalisé sur la base d'un tri établi sur les critères suivants :

- Action découlant des 5 grandes priorités stratégiques de la charte,
- Action dont la réalisation est un préalable à toutes les autres,
- Action permettant de matérialiser l'action du Parc dès sa création (action visible),
- Action correspondant aux grandes priorités politiques des collectivités régionale et départementale,
- Action dont la mise en place peut être rapide.

Etabli lors du dossier de demande de labellisation du projet en Parc naturel régional, il peut être amené à évoluer en fonction du travail des Commissions et des étapes successives de concertation et de participation qui prévalent à la mise en œuvre des actions de la charte.

Les Commissions étant au cœur du choix et de la mise en œuvre des actions du Parc, le Comité Syndical demande à chaque Commission :

- De procéder à l'analyse de ce programme et de chaque action qui le compose dans une perspective de validation par le comité syndical des actions à inscrire au Contrat de projet et à engager dès 2008 une fois les arbitrages financiers réalisés .Ce travail en Commission pourra donner lieu à proposition d'évolution des actions présentées, en fonction par exemple de la prise en compte d'un critère complémentaire de sélection dont la pertinence serait avérée.
- D'être force de propositions sur l'ensemble des actions figurant dans le plan d'action triennal en établissant pour chaque action considérée comme prioritaire une fiche descriptive précisant notamment les objectifs à atteindre et les modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation ...).

Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- *Analyse et avis pour proposition au comité syndical concernant les dossiers APRIN, ARTHUS et DELESTY*
- *Conseil consultatif du parc : sur la base des statuts du syndicat Mixte, proposition (s) à faire au comité syndical sur la composition et le fonctionnement*
- *(sous réserve de l'avis du Comité syndical dans l'Ordre du jour N°3 du 10 09 07) : Analyse et propositions concernant l'aide logistique et matérielle des associations et organismes socioprofessionnels s'impliquant dans la mise en œuvre des objectifs de la charte : **évaluer les besoins, estimer les coûts engendrés, définir les critères d'encadrement et d'attribution, avec le souci permanent de ne pénaliser aucune association, ou organisme socioprofessionnel, quel que soit sa taille***
- *Découverte Nature dans les Alpilles : Edition 2009. Présentation et appel à partenariat*
- *Elaboration du premier programme pédagogique du Parc : réflexions pour propositions d'axes de travail à faire au comité syndical avant d'engager le volet mise en œuvre.*
- *Informations: LEADER, les 10 ans de l'AOC oléicole*
Et uniquement après traitement préalable de la commission agriculture:
- *Analyse –bilan, et réflexions autour de l'édition 2007 de la manifestation départementale portée par la Chambre d'agriculture 13 « terroir des Alpilles » pour proposition à faire au comité syndical concernant le stand du parc et animations parc pour 2008*
- *Réflexions et proposition autour de la création d'un salon ou foire « Bio Alpilles », pour 2008 ou 2009*

Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007

Premier travail réalisé par les commissions jusqu'en juillet 2007, le plan d'action phare est la liste des actions à mettre en exergue et à valoriser pour marquer l'existence du parc dès son année de création. Il a fait l'objet d'avis.

Il est réputé définitif à l'issue des choix du présent comité syndical du 10 septembre 2007 sur délibération.

Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

-Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

- Traitement des demandes de manifestations sportives et grands rassemblements de plein air en espace naturel :

Question d'actualité de portée transversale (prévue lors de l'élaboration de la Charte –Cf annexes de la charte et schéma des commissions) , la multiplicité des demandes de manifestations ou grands rassemblements de ce type nécessite un traitement croisé. C'est pour cela que le comité syndical lance un appel à candidature auprès de l'ensemble des membres de toutes les Commissions pour constituer, un groupe de travail technique (de 10 à 20 membres) , qui aura en charge de :

- prise de connaissance de la situation, du traitement actuel de ce type de dossier, des demandes connues de manifestations, analyse et propositions au comité syndical,
- proposition d'un « cahier des charges » méthodologique permettant l'instruction des demandes sur une base homogène.
- Etablissement d'une première liste de dossiers à traiter sur les 2 prochains mois

Le travail de ce groupe pourra se dérouler en présence des organisateurs de manifestations de loisirs ou de sports de plein air en espace naturel afin de rechercher un échange direct au cours de l'instruction du dossier.

Feuille de route de la commission permanente : ENTREPRISE COMMERCE ARTISANAT

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Cette première feuille de route permettra de couvrir le plan de charge du second semestre 2007 ; elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet. Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

Thématiques traitées par la commission

Cf document annexé à la présente feuille de route et présenté à la commission lors de sa première réunion d'installation.

Ce document en référence à la charte affiche les correspondances avec les objectifs principaux concernés.

Plan de travail de la commission : de Septembre 2007 au 31 Décembre 2007
(la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

1. Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc : analyse, expertise , propositions de choix pour mise en oeuvre
2. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
3. Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007
4. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

Détail du Plan de travail de la commission

Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc

Définition : Le Plan d'action triennal est directement issu de la charte et est constitué de la reprise par objectif, des actions qui y sont citées. Il constitue à ce titre le premier programme d'actions structurantes répondant aux enjeux du territoire tels que décrits dans la charte.

Ce plan d'action ne portant que sur les 3 premières années et afin de permettre sa validation en vue du contrat de projet avant la fin de l'année, il est présenté sous forme d'un premier travail préalable qui a été réalisé sur la base d'un tri établi sur les critères suivants :

- Action découlant des 5 grandes priorités stratégiques de la charte,
- Action dont la réalisation est un préalable à toutes les autres,
- Action permettant de matérialiser l'action du Parc dès sa création (action visible),
- Action correspondant aux grandes priorités politiques des collectivités régionale et départementale,
- Action dont la mise en place peut être rapide.

Etabli lors du dossier de demande de labellisation du projet en Parc naturel régional, il peut être amené à évoluer en fonction du travail des Commissions et des étapes successives de concertation et de participation qui prévalent à la mise en œuvre des actions de la charte.

Les Commissions étant au cœur du choix et de la mise en œuvre des actions du Parc, le Comité Syndical demande à chaque Commission :

- De procéder à l'analyse de ce programme et de chaque action qui le compose dans une perspective de validation par le comité syndical des actions à inscrire au Contrat de projet et à engager dès 2008 une fois les arbitrages financiers réalisés .Ce travail en Commission pourra donner lieu à proposition d'évolution des actions présentées, en fonction par exemple de la prise en compte d'un critère complémentaire de sélection dont la pertinence serait avérée.
- D'être force de propositions sur l'ensemble des actions figurant dans le plan d'action triennal en établissant pour chaque action considérée comme prioritaire une fiche descriptive précisant notamment les objectifs à atteindre et les modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation ...).

Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- *Réflexion et propositions autour de la mise en œuvre d'écotrophées au profit des entreprises et activités économiques du parc sur la base du travail engagé par Mlle Mullier sous l'égide de la CCI et du PNRA*
- *Projet PERZAN*
- *Information et suivi : LEADER*

Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007

Premier travail réalisé par les commissions jusqu'en juillet 2007, le plan d'action phare est la liste des actions à mettre en exergue et à valoriser pour marquer l'existence du parc dès son année de création. Il a fait l'objet d'avis.
Il est réputé définitif à l'issue des choix du présent comité syndical du 10 septembre 2007 sur délibération.

Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

-Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

- Traitement des demandes de manifestations sportives et grands rassemblements de plein air en espace naturel :

Question d'actualité de portée transversale (prévue lors de l'élaboration de la Charte –Cf annexes de la charte et schéma des commissions) , la multiplicité des demandes de manifestations ou grands rassemblements de ce type nécessite un traitement croisé. C'est pour cela que le comité syndical lance un appel à candidature auprès de l'ensemble des membres de toutes les Commissions pour constituer, un groupe de travail technique (de 10 à 20 membres) , qui aura en charge de :

- prise de connaissance de la situation, du traitement actuel de ce type de dossier, des demandes connues de manifestations, analyse et propositions au comité syndical,
- proposition d'un « cahier des charges » méthodologique permettant l'instruction des demandes sur une base homogène.
- Etablissement d'une première liste de dossiers à traiter sur les 2 prochains mois

Le travail de ce groupe pourra se dérouler en présence des organisateurs de manifestations de loisirs ou de sports de plein air en espace naturel afin de rechercher un échange direct au cours de l'instruction du dossier.

Feuille de route de la commission permanente: TOURISME

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Cette première feuille de route permettra de couvrir le plan de charge du second semestre 2007 ; elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet. Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

Thématiques traitées par la commission

Cf document annexé à la présente feuille de route et présenté à la commission lors de sa première réunion d'installation.

Ce document en référence à la charte affiche les correspondances avec les objectifs principaux concernés.

Plan de travail de la commission : de Septembre 2007 au 31 Décembre 2007 (la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

1. Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc : analyse, expertise , propositions de choix pour mise en oeuvre
2. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
3. Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007
4. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)
- 5.

Détail du Plan de travail de la commission

Plan d'actions triennal issu de la Charte du parc

Définition : Le Plan d'action triennal est directement issu de la charte et est constitué de la reprise par objectif, des actions qui y sont citées. Il constitue à ce titre le premier programme d'actions structurantes répondant aux enjeux du territoire tels que décrits dans la charte.

Ce plan d'action ne portant que sur les 3 premières années et afin de permettre sa validation en vue du contrat de projet avant la fin de l'année, il est présenté sous forme d'un premier travail préalable qui a été réalisé sur la base d'un tri établi sur les critères suivants :

- Action découlant des 5 grandes priorités stratégiques de la charte,
- Action dont la réalisation est un préalable à toutes les autres,
- Action permettant de matérialiser l'action du Parc dès sa création (action visible),
- Action correspondant aux grandes priorités politiques des collectivités régionale et départementale,
- Action dont la mise en place peut être rapide.

Etabli lors du dossier de demande de labellisation du projet en Parc naturel régional, il peut être amené à

évoluer en fonction du travail des Commissions et des étapes successives de concertation et de participation qui prévalent à la mise en œuvre des actions de la charte.

Les Commissions étant au cœur du choix et de la mise en œuvre des actions du Parc, le Comité Syndical demande à chaque Commission :

- De procéder à l'analyse de ce programme et de chaque action qui le compose dans une perspective de validation par le comité syndical des actions à inscrire au Contrat de projet et à engager dès 2008 une fois les arbitrages financiers réalisés .Ce travail en Commission pourra donner lieu à proposition d'évolution des actions présentées, en fonction par exemple de la prise en compte d'un critère complémentaire de sélection dont la pertinence serait avérée.
- D'être force de propositions sur l'ensemble des actions figurant dans le plan d'action triennal en établissant pour chaque action considérée comme prioritaire une fiche descriptive précisant notamment les objectifs à atteindre et les modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation ...).

Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- *Election d'un nouveau rapporteur, pour cause d'incompatibilité statutaire entre cette fonction et la détention d'un mandat électif*
- *Intégration du projet THEMA animé par le CDT (mise en œuvre d'actions stratégiques sur tourisme et loisirs durables) dans le cadre de la Charte et du schéma départemental du tourisme durable*
- *Informations: LEADER, Projet Interparc PACA Charte européenne Tourisme durable*

Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007

Premier travail réalisé par les commissions jusqu'en juillet 2007, le plan d'action phare est la liste des actions à mettre en exergue et à valoriser pour marquer l'existence du parc dès son année de création. Il a fait l'objet d'avis.

Il est réputé définitif à l'issue des choix du présent comité syndical du 10 septembre 2007 sur délibération.

Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

-Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

- Traitement des demandes de manifestations sportives et grands rassemblements de plein air en espace naturel :

Question d'actualité de portée transversale (prévue lors de l'élaboration de la Charte –Cf annexes de la charte et schéma des commissions) , la multiplicité des demandes de manifestations ou grands rassemblements de ce type nécessite un traitement croisé. C'est pour cela que le comité syndical lance un appel à candidature auprès de l'ensemble des membres de toutes les Commissions pour constituer, un groupe de travail technique (de 10 à 20 membres) , qui aura en charge de :

- prise de connaissance de la situation, du traitement actuel de ce type de dossier, des demandes connues de manifestations, analyse et propositions au comité syndical,
- proposition d'un « cahier des charges » méthodologique permettant l'instruction des demandes sur une base homogène.
- Etablissement d'une première liste de dossiers à traiter sur les 2 prochains mois

Le travail de ce groupe pourra se dérouler en présence des organisateurs de manifestations de loisirs ou de sports de plein air en espace naturel afin de rechercher un échange direct au cours de l'instruction du dossier.

Feuille de route de la commission permanente: PATRIMOINE NATUREL ET ACTIVITES HUMAINES

Rappels de cadrage :

Sur la base de la charte du Parc, et en vue de sa mise en œuvre, les Commissions ont pour mission de formuler un avis détaillé, motivé et argumenté aux questions traitées au niveau du comité syndical et dont elles ont la charge. Ceci suppose donc l'établissement d'une feuille de route définissant les attentes du comité syndical et le périmètre au sein duquel vont évoluer chacune des commissions. Cette première feuille de route permettra de couvrir le plan de charge du second semestre 2007 ; elle fera ensuite l'objet d'actualisation régulière ou de modifications, à l'occasion des réunions du Comité Syndical.

En préalable à ce travail, il est rappelé que les Commissions sont en effet amenées à se prononcer formellement sur saisine du Comité Syndical (soit au travers de la feuille de route, soit sur un sujet particulier) et que dans ce cadre, les avis formulés constituent un préalable à une décision correspondante du comité syndical.

Au-delà de cette fonction d'analyse et d'expertise, le Comité Syndical demande à chacune des Commissions d'avoir un rôle de réflexion, de proposition, de veille et d'évaluation.

En complément aux dispositions figurant dans la feuille de route, il appartiendra à chaque Commission de faire état de ses réflexions, sous forme de propositions suffisamment argumentées pour que l'instance délibérative puisse se prononcer en toute connaissance de cause. A l'issue d'un débat en Comité Syndical, celui-ci décidera de la suite à donner à ces propositions. Il pourra demander à 1 ou plusieurs Commissions d'engager un travail spécifique sur le sujet. Enfin, chaque Commission dispose de capacité de recours à des compétences extérieures (autre Commission, structure ou personne physique, dans le cadre d'une intervention gratuite) dont la présence s'avérerait nécessaire à l'exécution d'une mission dont elle a la charge.

Thématiques traitées par la commission

Cf document annexé à la présente feuille de route et présenté à la commission lors de sa première réunion d'installation.

Ce document en référence à la charte affiche les correspondances avec les objectifs principaux concernés.

Plan de travail de la commission : de Septembre 2007 au 31 Décembre 2007
(la structure du plan est identique pour toutes les commissions)

Afin de permettre la mise en œuvre de la charte du Parc, le Comité Syndical charge les Commissions du plan de travail suivant :

1. Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc : analyse, expertise, propositions de choix pour mise en oeuvre
2. Réflexions et propositions sur dossiers spécifiques à chacune des commissions
3. Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007
4. Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

Détail du Plan de travail de la commission*

Plan d'actions triennal issu de la Charte du Parc

Définition : Le Plan d'action triennal est directement issu de la charte et est constitué de la reprise par objectif, des actions qui y sont citées. Il constitue à ce titre le premier programme d'actions structurantes répondant aux enjeux du territoire tels que décrits dans la charte.

Ce plan d'action ne portant que sur les 3 premières années et afin de permettre sa validation en vue du contrat de projet avant la fin de l'année, il est présenté sous forme d'un premier travail préalable qui a été réalisé sur la base d'un tri établi sur les critères suivants :

- Action découlant des 5 grandes priorités stratégiques de la charte,
- Action dont la réalisation est un préalable à toutes les autres,
- Action permettant de matérialiser l'action du Parc dès sa création (action visible),
- Action correspondant aux grandes priorités politiques des collectivités régionale et départementale,
- Action dont la mise en place peut être rapide.

Etabli lors du dossier de demande de labellisation du projet en Parc naturel régional, il peut être amené à évoluer en fonction du travail des Commissions et des étapes successives de concertation et de

participation qui prévalent à la mise en œuvre des actions de la charte.

Les Commissions étant au cœur du choix et de la mise en œuvre des actions du Parc, le Comité Syndical demande à chaque Commission :

- De procéder à l'analyse de ce programme et de chaque action qui le compose dans une perspective de validation par le comité syndical des actions à inscrire au Contrat de projet et à engager dès 2008 une fois les arbitrages financiers réalisés. Ce travail en Commission pourra donner lieu à proposition d'évolution des actions présentées, en fonction par exemple de la prise en compte d'un critère complémentaire de sélection dont la pertinence serait avérée.
- D'être force de propositions sur l'ensemble des actions figurant dans le plan d'action triennal en établissant pour chaque action considérée comme prioritaire une fiche descriptive précisant notamment les objectifs à atteindre et les modalités de mise en œuvre (y compris le ou les porteurs de projets potentiels ou déclarés, les indicateurs d'évaluations partagés, le planning de réalisation...).

Travail de réflexion ou de proposition sur dossiers spécifiques

- *Projets PLEE et AGIR (Plan Local Environnement Énergie et Action Globale Innovante pour la Région)*
- *Projet PERZAN (outil pour inciter les zones d'activités à améliorer leurs performances environnementales)*
- *Etudes hydrauliques de bassin versant : le point sur l'avancée des dossiers*
- *Information et suivi : lancement de la ZPS Alpilles., Natura ECO (projet européen), DFCI et RTI*

Suivi de la mise en œuvre des actions phares 2007

Premier travail réalisé par les commissions jusqu'en juillet 2007, le plan d'action phare est la liste des actions à mettre en exergue et à valoriser pour marquer l'existence du parc dès son année de création. Il a fait l'objet d'avis.

Il est réputé définitif à l'issue des choix du présent comité syndical du 10 septembre 2007 sur délibération.

Traitement de questions d'actualité (le cas échéant)

- Par définition, ces dossiers ne peuvent faire l'objet d'une définition a priori. Lors de sa saisine, le comité syndical donnera à la commission concernée le cadrage nécessaire au bon travail de la commission.

- Traitement des demandes de manifestations sportives et grands rassemblements de plein air en espace naturel :

Question d'actualité de portée transversale (prévue lors de l'élaboration de la Charte – Cf. annexes de la charte et schéma des commissions), la multiplicité des demandes de manifestations ou grands rassemblements de ce type nécessite un traitement croisé. C'est pour cela que le comité syndical lance un appel à candidature auprès de l'ensemble des membres de toutes les Commissions pour constituer un groupe de travail technique (de 10 à 20 membres), qui aura en charge de :

- prise de connaissance de la situation, du traitement actuel de ce type de dossier, des demandes connues de manifestations,
- proposition d'un « cahier des charges » méthodologique permettant l'instruction des demandes sur une base homogène.
- Etablissement d'une première liste de dossiers à traiter sur le prochain trimestre

Le travail de ce groupe pourra se dérouler en présence des organisateurs de manifestations de loisirs ou de sports de plein air en espace naturel afin de rechercher un échange direct au cours de l'instruction du dossier.



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-41

Objet : Agence Technique Départementale des Bouches du Rhône – nouveau mode de cotisation

Monsieur le Président expose :

- Que par délibération n° 2006-66 en date du 9 novembre 2006 le Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles a décidé d'adhérer à l'Agence Technique Départementale des Bouches du Rhône (ATD13).
- Que l'ATD 13 est un établissement public qui remplit 2 missions :
 - une mission de conseils juridiques, techniques et financiers auprès des collectivités territoriales et EPCI qui en sont membres (missions à laquelle le Syndicat Mixte fait très régulièrement appel, avec un niveau de prestation très performant),
 - une mission de formation des élus, pour laquelle le Syndicat Mixte relaye régulièrement l'information auprès de ses membres.
- Que la cotisation, pour les Syndicats mixtes, était jusqu'à présent fixée forfaitairement au montant de 3 000 €.
- Qu'en date du 13 juin 2007, le Conseil d'administration de l'ATD 13 a voté le nouveau calcul pour la cotisation annuelle, qui est dorénavant fonction du budget de la collectivité, en le définissant comme correspondant à 0,5 % du montant du chapitre 012 du compte administratif de l'année N-1, avec un minimum de 750 € et un maximum de 3. 000 €.
- Qu'il est donc proposé au comité syndical d'approuver le nouveau montant de la cotisation qui s'élèverait à 1.672 €
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

Le Comité Syndical,

Ouï l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés,**

Décide :

- **De valider le nouveau mode de calcul de la cotisation annuelle pour ATD 13, qui correspond à 0,5 % du montant du chapitre 012 du compte administratif de l'année N-1 avec un minimum de 750 € et un maximum de 3. 000 €, et qui s'élève aujourd'hui à 1.672 € (mille six cent soixante deux euros).**
- **De donner pouvoir à monsieur le Président de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.**

Fait et délibéré
les jours, mois et an Susdits
au registre suivant les signatures,
pour extrait conforme,
le Président

Gérard Jouve



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 10 septembre 2007

Le dix septembre de l'année deux mille sept, à dix-sept heures, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni en la salle polyvalente d'Eygalières, sous la présidence de monsieur Gérard Jouve, Président en exercice.

Etaient présents :

Régis Gatti – Maire d'Aureille, Jean Mulnet – Maire-adjoint d'Aureille, Gérard Jouve – Maire des Baux de Provence, Félix Pélissier – Maire d'Eygalières, Raymond Divol – Maire-adjoint d'Eygalières, Jean-Paul Sourdon – Maire-adjoint de Fontvieille, Jean-Louis Villermy – Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Madame Floriane Durrbach - Maire-adjoint de Mas Blanc des Alpilles, Jack Sautel – Maire de Maussane les Alpilles, Michel Moucadel – Maire-adjoint de Maussane les Alpilles, Marie-Rose Roux – Maire-adjoint du Paradou, Robert Del Testa – Maire de Saint Etienne du Grès, Joëlle Hotte-Chapelet - Conseillère municipale de Saint Etienne du Grès, Mireille Henri – Conseillère municipale de Saint Martin de Crau, Vincent Oulet – Maire adjoint de Saint Rémy de Provence, Yves Gervais – Conseiller municipal de Tarascon, Joël Sylvestre – Maire d'Eyguières, Roger Berto – Conseiller municipal de Lamanon, Jean-Louis Renaud – Conseiller municipal de Sénas, Lucien Limousin – Conseiller général, Claude Vulpian – Conseiller général, Françoise Floupin – Conseillère régionale.

Etaient également présents :

Luc Agostini - représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles, Régis Lilamand - représentant la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône, Elizabeth Vérame – rapporteur de la commission Patrimoine naturel, Didier Bertrand – rapporteur de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, Jérôme Rodière – rapporteur de la commission Entreprises, commerces, artisanat, Julien Rizzo – rapporteur de la commission Agriculture, Annick Blanc – rapporteur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, Jean-Pierre Mathieu – rapporteur de la commission Tourisme, Marc Joanny – technicien du Conseil régional PACA, Laurence Brun – Adjointe au Maire de Mouriers, déléguée Communauté de communes Vallée des Baux - Alpilles, Carine Ritan – Directeur du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles, Laurent Filipozzi - chargé de mission Eau, Air, Energie, Déchets, Damien Barral - chargé de missions ponctuelles : Leader, programme européen et Restauration des Terrains Incendiés, Virginie Brunet-Carbonero - chargée de mission et animatrice de la commission Patrimoine naturel et Activités humaines, Valérie Carbone - chargée de mission et animatrice de la commission Tourisme, sous convention CDT13 / PNR des Alpilles, Romain Blanc - chargé de mission et animateur de la commission Connaissance et Vie du Territoire, sous convention CPIE / PNR des Alpilles, Patrick Deloustal - chargé de mission et animateur de la commission Développement économique durable, Entreprises, Commerces, Artisanat, sous convention CCI / PNR des Alpilles, Jean-Marc Bertrand - chargé de mission et animateur de la commission Agriculture durable, sous convention Chambre d'Agriculture / PNR des Alpilles, Jean-Michel Pirastru - chargé de mission Biodiversité, conservation des espaces et des espèces, animateur du Conseil scientifique et technique, Julie Bousquet - chargée de mission et animatrice de la commission Aménagement du Territoire et de la Qualité de la vie, et Urbanisme, Benjamin Noc - technicien Forêt, Défense de la Forêt contre l'Incendie, Patrick Mouyade - assistant comptabilité et secrétariat.

Etaient absents excusés :

Monsieur Simmonnet – Sous-Préfet, monsieur Bonnet – représentant de la Chambre des Métiers, monsieur Barbero – Président du Conseil scientifique et technique, monsieur Conte – Conseiller général, monsieur Gérard – Conseiller général.

DELIBERATION N° CS-2007-42

Objet : Décision modificative n°2

Monsieur le Président expose :

- Que la décision modificative porte sur le transfert de crédits du chapitre 011 au chapitre 012 et intégration des financements ZPS, tel qu'exposé ci-dessous :

Transfert de crédits du chapitre 011 au chapitre 012 :

A - Identification des communes du Parc naturel régional des Alpilles, poursuite du programme RTI et lancement du programme LEADER

Dans le cadre du DOB 2007, a été prévue et inscrite au budget primitif 2007 du Syndicat mixte de gestion du Parc, le recrutement d'un emploi occasionnel a été effectué sur 3 mois puis sur 6 mois pour permettre la poursuite du programme RTI et le lancement du programme LEADER

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

- chapitre 011 – dépenses à caractère général : - **21 966 €**
- chapitre 012 – Frais de personnel : + **21 966 €**

B - ZPS – Elaboration du DOCOB – Inscription de la participation de l'Etat d'un montant de 167 742 €, en complément des 20 000 € reçus en 2004

Suite à la signature de la convention –cadre Etat-Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles-GIC pour l'élaboration du DOCOB – ZPS Alpilles et l'engagement de l'Etat d'assurer le financement à hauteur de 100 % soit un montant de 167 742 €.

Compte tenu de l'acompte de 20 000 € versé en 2004 et ré-inscrit depuis 2004 sur les budgets successifs, il convient d'inscrire la somme de 167 742 € sur la décision modificative afin de permettre le recrutement du chargé de mission et le lancement des inventaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

- chapitre 011 – dépenses à caractère général : 112 742 €
- chapitre 012 – Frais de personnel : 55 000 €

Recettes :

- Chapitre 74 – Article 74718 – Autres subventions de l'Etat : **167 742 €**

- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

